L'aide EXPÉRIMENTATION du Fonds Parisien pour l'Innovation

CONTEXTE

La Ville de Paris et Bpifrance souhaitent soutenir les entreprises parisiennes ou souhaitant utiliser le domaine public parisien pour expérimenter in situ un concept ou un prototype dans des conditions réelles et démontrer de la validité d'un projet. L'enjeu est de les aider à passer du stade du concept ou du prototype à la preuve concrète de résultats sur le territoire parisien.

OBJET DE L'AIDE

- L'aide à l'expérimentation vise à soutenir des projets innovants à impact nécessitant une phase d'expérimentation sur le territoire parisien.
- L'innovation soutenue devra être technologique, de procédé, d'usage, de produit, ou de service et devra viser un impact social, économique ou environnemental positif au profit du territoire parisien.

STRUCTURE CIBLES

- TPE et PME, société coopérative, association exerçant une activité économique, immatriculée en France
- Ayant son siège social dans le département de Paris (75) ou souhaitant utiliser le domaine public parisien pour expérimenter une innovation
- Portant un projet accompagné par l'Urban Lab (incubateur rattaché à l'agence de développement économique et d'innovation Paris and Co) ou préalablement sélectionnés par la Ville de Paris
- Structure présentant un capital social minimum de 1 000€ et 15 000€ de fonds propres et quasi-fonds propres
- Sont exclues du dispositif les entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne

MODALITÉS DE VERSEMENT

- Aide sous forme de subvention
- Montant minimum de 15 000€, maximum de 30 000€
- Taux d'aide maximum autorisé de :
  - 70% pour les entreprises < 1 an
  - 50% pour les entreprises > 1 an
- Versement en 2 tranches :
  - 1ère à la signature du contrat (maximum 70% du montant de l'aide)
  - 2nde sur présentation d'un rapport de fin de programme et des justificatifs des dépenses acquittées

TYPES DE DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Frais internes : frais de personnel affecté au projet d'innovation, frais généraux forfaitaires...
- Frais externes : frais d'accompagnement, frais de propriété intellectuelle, études de faisabilité, juridique et de marché, design, recherche de partenaires, formations spécifiques...